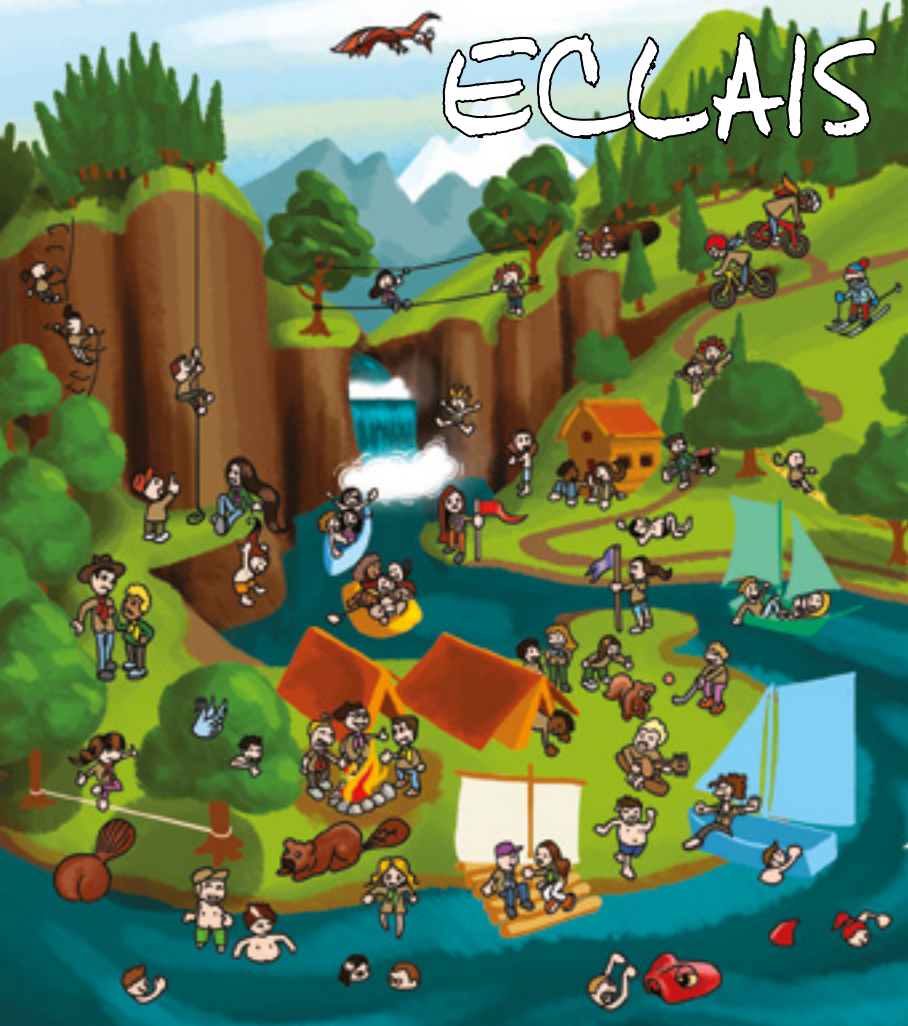


Hakuna Matata ECLAIS





Un petit guide pour quoi ?

Randonnée hivernale, descente en rappel, descente d'un fleuve en canoë... beaucoup d'activités valent la peine d'être vécues dans une vie de scout ! En tant que responsable, c'est à toi que revient la tâche de bien planifier l'activité afin d'assurer la sécurité des participants.

Ce guide fait le point sur les activités en montagne, sur l'eau et en hiver que nous t'encourageons à organiser pour tes éclais. Il y a parfois des conditions à remplir, mais il est tout aussi important de se poser les bonnes questions. Des références et des outils peuvent t'aider dans la préparation.

Nous te souhaitons bien du plaisir à organiser et vivre ces activités. Et n'oublie pas, il y a toujours quelqu'un qui est là si t'as besoin d'aide !



Table des matières

<i>Excursions et treks à pieds</i>	7
<i>Excursions à vélo</i>	8
<i>Pont de cordes, tyrolienne</i>	9
<i>Slackline</i>	10
<i>Spéléologie</i>	11
<i>Escalade/grimpe</i>	12
<i>Descente en rappel</i>	13
<i>Constructions de piannier</i>	14
<i>Via ferrata</i>	15
<i>Activités en eau surveillée</i>	16
<i>Hygiène, baignade et jeux en eau non surveillée</i>	17
<i>Activités sur bateaux ouverts ou radeaux en eau non surveillée</i>	19
<i>Trekking, natation et surf en rivière</i>	20
<i>Excursions à pied dans la neige</i>	21
<i>Excursions en raquettes dans la neige</i>	22
<i>Nuit sous igloo, tente ou bivouacs dans la neige</i>	23
<i>Intégrer ces activités dans un programme</i>	24-25

Activités en patrouille

Les activités qui ont lieu en patrouille sont encadrées par la HP. Les questions à se poser sont les mêmes, mais cela doit se faire avec la supervision de la maîtrise d'unité. Cette dernière reste responsable des participants et ne peut déléguer cette responsabilité et autoriser l'activité que si la HP a toutes les compétences et connaissances nécessaires.



Excursions et treks à pieds

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé pour les randonnées cotées T1 à T3 selon l'échelle du CAS.
- ✿ Une reconnaissance des passages clés pour les randonnées dans le Jura, Alpes et Préalpes est obligatoire.
- ✿ Si une nuit en bivouac est prévue au-dessus de la limite des arbres, le module de sécurité Montagne est obligatoire:
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Montagne.
 - L'excursion doit être contrôlée par un expert Montagne.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Les excursions cotées T3 sont exigeantes ; est-ce que j'ai l'expérience suffisante ? Et mes participants ? Un module de sécurité Montagne est recommandé pour ces randonnées...
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche et du tracé (carte 1 :25'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
 Echelle de cotation du CAS
 Wanderland.ch
 Swisstopo.ch
 Brochure J+S Sport de camp/Trekking -
 Montagne
 Liste de contrôle J+S



Excursions à vélo

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

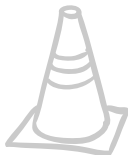
- ✿ Autorisé (seule restriction : règles de la circulation).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Quel est le niveau de vélo de mes participants ? Est-ce qu'ils ont un matériel adapté (casque, vélo en bon état, etc.) ?
- ✿ Quelle classe de route va-t-on emprunter ? Et quels types de vélos ont mes participants (VTT, vélo de route) ? La vitesse et la difficulté de l'excursion peuvent en être influencées...
- ✿ Est-ce que les itinéraires prévus comportent des pistes cyclables ? Sinon, quelle est l'intensité de la circulation ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche adapté et du tracé (carte 1 :25'000 ou 1 :50'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
 Vitesse indicative (brochure SdC/
 Trekking Jeu et Sport)
 Pro vélo Suisse
 Document sur les classes de route
 Wanderland.ch
 Swisstopo.ch



Pont de cordes, tyrolienne

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Une autorisation du Service des Espaces Verts (SEVE) est nécessaire pour toute activité visible en Ville de Genève. Pour les autres communes, cantons, pays, il faut se renseigner.
- ✿ Autorisé si l'accès respecte les prescriptions pour les excursions à pied.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce que ma maîtrise a les compétences nécessaires ? La technique utilisée est-elle récente/adéquate ?
- ✿ Qui sera le responsable de l'activité (personne avec la plus grande expérience dans le domaine) ?
- ✿ Est-ce que mon matériel est adapté ?
- ✿ Quelle(s) alternative(s) existent pour mes participants s'ils ne veulent pas passer sur le pont de corde/la tyrolienne ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
 Guide achat matériel de montagne
 Aide-mémoire technique de corde J+S
 BAM
 SEVE : Formulaire / marche à suivre pour la
 demande / lettre modèle



Slackline

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Une autorisation du Service des Espaces Vert (SEVE) est nécessaire pour toute activité visible en Ville de Genève. Pour les autres communes, cantons, pays, il faut se renseigner.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Un concept de sécurité m'aidera à évaluer mon activité. Si la slackline est utilisée comme pont de corde, il faut se référer à la fiche « pont de corde ».

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Guide achat matériel de montagne

Aide-mémoire technique de corde J+S

BAM

SEVE : Formulaire / marche à suivre pour la demande / lettre modèle



Spéléologie

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce qu'il s'agit d'une grotte publique ? Ou une grotte sauvage ? Dans ce cas, un guide et/ou une reconnaissance sont fortement recommandés.
- ✿ Si je fais appel à un guide, quelles sont ses conditions ? Quelles compétences minimales doivent avoir mes participants/ma maîtrise pour participer à l'activité ? Quel matériel est nécessaire ?
- ✿ Si je fais appel à un guide, qui a la responsabilité des participants ? La maîtrise, le RU ou le guide ?
- ✿ Est-ce que des techniques de corde sont nécessaires ? Dans ce cas se référer à la fiche correspondante.
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Liste de grottes possibles avec des éclais

Profite de la sortie avec le guide pour apprendre et enseigner des nouvelles techniques !



Escalade/grimpe

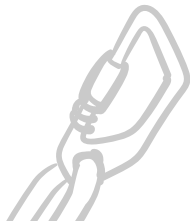
Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé si en top rope/moulinette.
- ✿ Si non, autorisé sous la responsabilité d'un guide de montagne agréé (6 participants max. par guide).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce que mes participants ont l'expérience suffisante ?
- ✿ Si je fais appel à un guide, qui a la responsabilité des participants ? La maîtrise, le RU ou le guide ?
- ✿ Si je fais appel à un guide, quelles sont ses conditions ? Quelles compétences minimales doivent avoir mes participants/ma maîtrise pour participer à l'activité ? Quel matériel est nécessaire ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Guide achat matériel de montagne
 Aide-mémoire technique de corde J+S
 BAM
 Liste de contrôle J+S



Descente en rappel

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ L'accès doit se faire par un passage qui respecte les prescriptions sur les excursions à pied.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (ne peut pas se faire partout, par exemple les ponts).
- ✿ Interdit sur les ponts à Genève (Cartigny, Jonction).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce que ma maîtrise a les compétences nécessaires ? La technique utilisée est-elle récente/adéquate ?
- ✿ Qui sera le responsable de l'activité (personne avec la plus grande expérience dans le domaine) ?
- ✿ Est-ce que mon matériel est adapté ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Guide achat matériel de montagne
 Aide-mémoire technique de corde J+S
 BAM
 Liste de contrôle J+S



Constructions de pionnier

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

✿ Autorisé.

✿ Se référer aux réglementations locales et demander l'autorisation au propriétaire du terrain.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

✿ Est-ce que ma maîtrise dispose des compétences nécessaires ?

✿ Qui est le responsable de l'activité ?

✿ Est-ce que mon matériel est adapté ?

✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

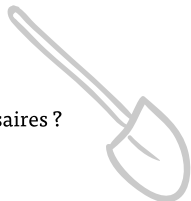
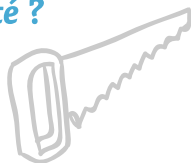
Concept de sécurité

Guide achat matériel de montagne

Aide-mémoire technique de corde J+S

BAM

Liste de contrôle J+S



Via ferrata

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

✿ Autorisé seulement si accompagné d'un guide agréé (moniteur d'escalade, moniteur d'alpinisme); se référer à ses conditions (taille du groupe, etc.).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

✿ Est-ce que mes participants ont l'expérience suffisante ?

✿ Qui a la responsabilité des participants ?
La maîtrise, le RU ou le guide ?

✿ Quelles compétences minimales doivent avoir mes participants/ma maîtrise pour participer à l'activité ?
Quel matériel est nécessaire ?

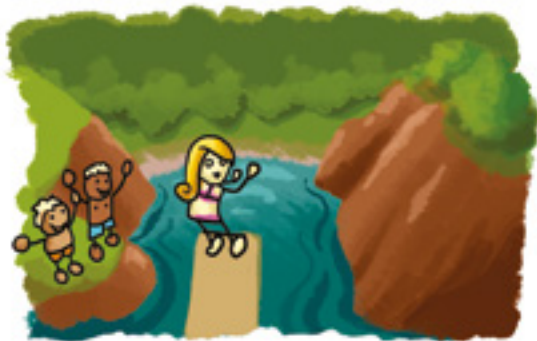
✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Profite de la sortie avec le guide pour apprendre et enseigner des nouvelles techniques !





Activités en eau surveillée

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
Se référer aux réglementations locales.
- ✿ Prendre connaissance et respecter les directives du lieu de baignade.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
- ✿ Est-ce que je connais le lieu de baignade (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Cotation des eaux-vives

Recommandations de la SSS

Maximes de la baignade
et de comportement
en rivière

Hygiène, baignade et jeux en eau non surveillée

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé en eau peu profonde et peu de courant (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
- ✿ En eau profonde, eau-vive I et II, le brevet SSS est obligatoire :
 - Lac : 10 participants par moniteur formé au module Lac.
 - Rivière : 8 participants par moniteur formé au module Rivière.
 - Gilet de sauvetage pour les mauvais nageurs.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (lieu de baignade autorisé ?).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
- ✿ Est-ce que je connais le lieu de baignade (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Cotation des eaux-vives

Recommandations de la SSS

Maximes de la baignade et de
comportement en rivière



Trekking, natation et surf en rivière

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé en eau peu profonde et peu de courant (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
- ✿ En eau profonde, eau-vive I et II, le brevet SSS et le module de sécurité Eau sont obligatoires :
 - 8 participants par moniteur formé SSS au module Rivière.
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Eau.
 - Gilet de sauvetage pour les mauvais nageurs.
 - L'activité doit être contrôlée par un expert Eau.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (lieu de baignade autorisé ?).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
- ✿ Est-ce que je connais le lieu de l'activité (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Cotation des eaux-vives

Recommandations de la SSS

Maximes de la baignade et de comportement en rivière



Excursions à pied dans la neige

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé sur sentiers balisés de randonnée pédestre hivernale (voir office du tourisme local).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Le lieu est-il adapté à mon activité ?
- ✿ Quel équipement est nécessaire pour mon activité (protection contre le froid, l'humidité, le soleil, ...) ?
- ✿ Est-ce que ma maîtrise a suffisamment d'expérience ? Est-ce que j'ai besoin de l'aide de quelqu'un de plus expérimenté ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche et du tracé (carte 1 :25'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Wanderland.ch

Swisstopo.ch



Excursions en raquettes dans la neige

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé sur sentiers balisés de randonnée en raquettes (voir office du tourisme local).
- ✿ Autorisé hors sentiers raquettes seulement si c'est adapté à l'âge des participants : court et facile.
- ✿ Autorisé uniquement dans des pentes dans lesquelles un déclenchement d'avalanche est absolument impossible : respect des 5 règles fondamentales en hiver.
- ✿ Pour des randonnées plus longues ou plus difficiles, le module de sécurité Hiver est obligatoire :
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Hiver.
 - L'excursion doit être contrôlée par un expert Hiver.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Le lieu est-il adapté à mon activité ? Est-ce que je connais l'itinéraire ? Une reconnaissance est recommandée.
- ✿ Quel équipement est nécessaire pour mon activité (protection contre le froid, l'humidité, le soleil, ...) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche et du tracé (carte 1 :25'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Wanderland.ch

Swisstopo.ch

Les 5 règles fondamentales en hiver



Nuit sous igloo, tente ou bivouac dans la neige

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé si à proximité d'un abri en dur dans lequel il est possible de se réfugier rapidement et sans danger même de nuit et par mauvais temps. L'accès à l'abri doit être garanti en hiver.
- ✿ Si pas d'abri en dur à proximité, le module de sécurité Hiver est obligatoire :
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Hiver.
 - L'activité doit être contrôlée par un expert Hiver.
 - L'accès doit se faire par un passage qui respecte les prescriptions sur l'excursion à pied/en raquettes.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Le lieu est-il adapté à mon activité ?
- ✿ Quel équipement est nécessaire pour mon activité (protection contre le froid, l'humidité, ...) ?
- ✿ Est-ce que ma maîtrise a les connaissances et les compétences nécessaires pour cette activité ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.



Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Intégrer ces activités dans un programme

Sport de Camp (SdC) : met l'accent sur un éventail varié d'activités sportives et ludiques qui englobe toutes sortes de sports, de formes de jeu et de mouvement ainsi que d'activités itinérantes. Le plaisir de bouger et le vécu collectif passent au premier plan.

Activités de Camp (AdC) : les activités de camp J+S ont un caractère formateur et favorisent l'acquisition de connaissances spécialisées, d'aptitudes et d'habiletés. Elles supposent l'implication active de tous les participants et sont conçues de la façon la plus pratique et ludique possible.

Activité	Sport de Camp (SdC)	Activité de Camp (AdC)
Excursions et treks à pied	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
Excursions à vélo	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
Pont de cordes, tyrolienne	Non	Oui : Technique de pionnier
Slackline	Oui : Sports à la mode	Non
Spéléologie	Oui : Activité itinérante	Oui : Technique de pionnier
Escalade/ Grimpe	Oui : Autres sports	Oui : Technique de pionnier
Descente en rappel	Non	Oui : Technique de pionnier
Constructions de pionnier	Non	Oui : Technique de pionnier
Via Ferrata	Oui : Activité itinérante	Oui : Technique de pionnier
Activité en eau surveillée	Oui : Jeux dans l'eau et au bord de l'eau	Non
Hygiène en eau non surveillée	Non	Non
Baignade et jeux en eau non surveillée	Oui : Jeux dans l'eau et au bord de l'eau	Non
Bateaux ou radeaux en eau non surveillée	Non	Oui : Techniques de plein air
Trekking en rivière	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
Natation en rivière	Oui : Autres sports	Non
Excursions à pied dans la neige	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
Excursions en raquettes dans la neige	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
Nuit sous igloo, tente ou bivouacs dans la neige	Non	Oui : Technique de pionnier



scouts
Genève

Association du Scoutisme genevois
Rue du Pré-Jérôme 5 | 1205 Genève
<http://www.scouts-geneve.ch>

